



M. le Secrétaire Général,

Alors que la CAPA d'aujourd'hui va se prononcer sur la promotion tant attendue des collègues à la Hors Classe des Certifiés, le SNES-FSU regrette une nouvelle fois l'absence de Mme la Rectrice. Certes, son agenda est chargé et les réunions importantes sont légion, personne n'en doute. Mais ne pas trouver le temps de présider la CAPA du plus gros corps du second degré le mardi quand on inaugure le jeudi la terrasse du restaurant administratif du Rectorat ne peut qu'interroger l'ensemble des enseignants de l'Académie sur les priorités et les choix de Mme la Rectrice.

L'absence de Mme la Rectrice est d'autant plus regrettable que la CAPA de ce jour, si l'on en croit les projets présentés au GT, fait fi de la circulaire nationale relative à la promotion à la Hors Classe. A défaut de se conformer à la règle nationale, Mme la Rectrice aurait au moins pu justifier ses décisions de ne pas inscrire au tableau d'avancement des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon depuis plus de trois ans et dont la valeur professionnelle est reconnue.

Cet entêtement du Rectorat de Rouen à promouvoir en priorité des collègues jeunes ayant reçu des avis Exceptionnels au détriment de collègues plus expérimentés, très proches de la retraite pour certains, a été fermement dénoncé par le SNES-FSU tout au long des campagnes précédentes. Mais cette année, parce que la Hors Classe telle que le PPCR la considère, rompt définitivement avec cette logique du « mérite », cet entêtement est à la fois incompréhensible et contraire à la circulaire nationale. En effet, dès cette année, celle-ci précise : « L'établissement de vos tableaux d'avancement à la hors classe s'inscrit, pour le dernier exercice, dans le cadre statutaire existant mais également dans le contexte général de la redéfinition des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des personnels enseignants et d'éducation qui pose le principe que tout enseignant et personnel d'éducation a vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades. » Et elle insiste plus loin sur la nécessité de promouvoir en priorité les collègues du 11<sup>ème</sup> échelon et les plus proches de la retraite : « Vous porterez une attention particulière à la promotion des agents les plus expérimentés, qui ont atteint l'échelon le plus élevé de la classe normale et dont la valeur professionnelle incontestée ne peut plus être reconnue qu'à l'occasion d'une promotion de grade. Tous les agents dont la valeur professionnelle est reconnue ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière.

Vous veillerez donc à proposer l'inscription au tableau d'avancement de tous les agents ayant trois ans au moins d'ancienneté dans l'échelon terminal, sauf avis défavorable et motivé de votre part. »

Malgré ces principes clairs et imposés par le ministère, l'Académie de Rouen se distingue en écartant de la promotion à la Hors Classe bon nombre de collègues dont la valeur professionnelle a été reconnue afin de favoriser quelques collègues beaucoup plus jeunes, et donc sans doute moins usés par la carrière, à qui personnels de direction et corps d'inspection ont parfois promis, par l'entremise de cette promotion, une forme de reconnaissance anticipée.

Comment expliquer cette obstination du Rectorat à maintenir une telle prépondérance des avis des personnels de direction et des corps d'inspection ?

C'est en effet le poids des avis dans l'élaboration du tableau d'avancement que le SNES-FSU dénonce avec vigueur depuis des années. Le barème académique, conservé cette année sans concertation, donne toujours trop de poids aux avis, alors même que leur nuance - qui n'existe pas dans d'autres académies - et leur sens sont bien souvent mal compris des évalués comme des évaluateurs. Rappelons d'abord que ces avis doivent refléter l'ensemble de la carrière. A cet égard, les collègues en fin de carrière sont particulièrement pénalisés et plusieurs sont privés de la Hors Classe malgré des rapports d'inspection satisfaisants et des avis de notation administrative très positifs. L'épuisement engendré par des carrières qui s'allongent, par des réformes incessantes auxquels il faudrait s'adapter dans l'urgence avant les suivantes, par la gestion d'adolescents de plus en plus nombreux dans les classes, par l'accumulation des réunions et des injonctions contradictoires, n'est pas reconnu par les évaluateurs et est même parfois reproché aux collègues promouvables. Dès lors, ce système engendre de très fortes injustices.

Par ailleurs, comment justifier que des collègues ayant fait une partie de leur carrière dans une autre académie voient leurs avis baisser en arrivant dans notre académie ? Comment expliquer que les motivations des avis ne reposent bien souvent que sur des projets effectués l'année en cours et non sur l'ensemble de la carrière ? Le nombre d'avis motivés par l'investissement dans la mise en place de la réforme du collège est, à ce titre, explicite. Ce ne serait finalement pas tant l'évaluation de la valeur professionnelle que l'adhésion aux réformes diverses et variées que la Hors Classe viendrait reconnaître. Mais à la vitesse où les réformes se succèdent et se contredisent, les quelques collègues soucieux d'être toujours dans le sens du vent risquent d'avoir vite le tournis !

Comme tous les ans, la simple lecture des avis émis montre l'absence totale de sens et d'équité. Comment en effet expliquer que plus de la moitié des collègues exerçant au collège Barbey d'Aurevilly de Rouen soient jugés exceptionnels alors qu'aucun ne l'est au collège Francis Yard de Buchy ? Quand dans un même collège 20% des collègues se voient notifier un avis réservé (donc un blocage dans l'accès à la Hors-Classe aux yeux des autorités académiques), doit-on en conclure que le chef d'établissement évaluateur a des comptes à régler avec les enseignants qu'il évalue ou bien qu'il n'a pas bien mesuré l'enjeu de cet avis ? Les mêmes aberrations s'observent avec les avis d'IPR. Aux 10e et 11e échelons, plus de 20% des collègues d'histoire géographie sont exceptionnels, alors qu'aucun ne l'est en sciences physiques ! Aux mêmes échelons, 20% des collègues de technologie se voient notifier un avis réservé alors que tous les collègues d'espagnol ont au moins un avis favorable. Notons d'ailleurs en technologie qu'on est plus "méritant" dans les échelons 7-8-9 qu'au-delà !

Cette année encore, des évaluateurs justifient leurs avis par la volonté de remercier un collègue pour un service rendu, montrant une confusion entre avancement de carrière et récompense. Preuve en est ce rapport d'inspection conclu par ces mots qui témoignent du chantage à la Hors Classe que le SNES-FSU ne cesse de dénoncer : "je lui rappelle que la mise en oeuvre de ces recommandations à l'avenir est la condition nécessaire à l'obtention de la promotion à la Hors Classe". L'importance que le Rectorat confère à ces avis témoigne du souci de laisser la main aux personnels de direction et aux IPR sur la carrière des collègues, loin de la bienveillance qu'ils ne cessent de prôner à l'égard des élèves.

Au contraire, dans le cadre du PPCR, le rôle des corps d'inspection doit aller vers la formation et l'accompagnement. Il conviendrait donc dès maintenant de former, de convaincre et non d'imposer ou même de sanctionner !

Chaque année, les élus du SNES-FSU font la démonstration que ces avis n'ont pas de sens et ne permettent pas un traitement équitable des collègues. Et pourtant, de manière incompréhensible, le Rectorat persiste à fonder l'accès à la Hors Classe quasiment exclusivement sur ces avis !

Enfin, les revirements récents du ministère à l'égard de nos collègues Co-psy sont une trahison inadmissible des engagements pris et illustrent la légèreté avec laquelle le ministère traite ses agents sans en mesurer l'impact sur le quotidien des personnels.

Pour conclure, les élus du SNES-FSU rappellent la nécessaire revalorisation des carrières enseignantes, par un plan bien plus ambitieux que le PPCR. A l'heure où les concours enseignants sont loin d'être attractifs, et en dépit des projets délétères de suppressions de postes de fonctionnaires, il est impératif de traiter décemment les enseignants en déconnectant complètement l'avancement de l'évaluation, comme pour les personnels de direction et les corps d'inspection.